

La lettre *informatique* et collectivités locales

N° 589 - Lundi 9 janvier 2012

Sommaire

■ Investissements d'avenir :
18 projets de numérisation retenus.
Un modèle de présentation.
Aménagement : le Lot ambitieux. *p. 2*

■ Nantes Métropole confie
l'exploitation de son réseau à
Covage avec une option FttH.
Bases de données : l'AFIGEO pour
un référentiel national. *p. 3*

■ France, puissance numérique ?
Tablette pour les élus du CG 78.
Résultat du premier appel à projets
de cloud computing. En bref. *p. 4*

■ Haut et très haut débit dans le
Vaucluse. Education : enquête
PROFETIC 2011. Un "Forum
parlementaire de fiscalité
numérique". En bref. *p. 5*

■ Cours en web-vidéo à l'institut
d'Auvergne du développement des
territoires. *p. 6*

■ Offres d'emploi.
Smartphone : qu'en attendent les
utilisateurs ? *p. 7*

■ Bibliothèque :
"17 recommandations pour le FttH".
Salons / Congrès. *p. 8*

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, faite sans le consentement de l'auteur ou l'éditeur est illicite (article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle). L'article L 122-5 du même code n'autorise que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective" et les "analyses et courtes citations justifiées..."

2012, année de concertation ?

En termes de consultation populaire, l'année 2012 devrait ne pas se réduire aux seuls scrutins présidentiel et législatif. En effet, le récent décret n° 2011-1832 du 8 décembre 2011 (paru au JO n° 0285 du 9 décembre 2011, page 20869)* rappelle, d'une part, que les responsables locaux (mais pas seulement eux) peuvent organiser des consultations en ligne, et que, d'autre part, ils doivent respecter un certain nombre de conditions dans lesquelles les collectivités donc, mais aussi l'Etat et ses établissements publics, ainsi que leurs groupements et leurs établissements publics rattachés, peuvent recourir, préalablement à l'adoption d'un acte réglementaire, à la consultation en ligne des personnes concernées par ce projet, à la place de celle prévue par la loi ou le règlement, d'une ou de plusieurs commissions consultatives.

La mise en ligne de la consultation doit être accompagnée du projet d'acte et d'une notice explicative précisant l'objet et le contenu ainsi que la date prévue pour l'entrée en vigueur des mesures. La consultation sur internet ne peut se dérouler dans un délai inférieur à quinze jours. Elle donne lieu à une synthèse publique des observations qu'elle a permis de recueillir, au plus tard à la date de la signature de l'acte ayant fait l'objet de la consultation. Pour l'Etat, une publicité doit suivre sur le site internet du Premier ministre, créé pour recenser l'ensemble des consultations organisées par internet sur les projets de textes législatifs et réglementaires nationaux. Pour les collectivités, leurs groupements ou établissements publics rattachés, la publicité se fait sur le même site que celui ayant servi à la consultation. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de l'application de l'article 16 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit. Le décret entre en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Il ne s'applique pas aux procédures de consultation en ligne qui ont été ouvertes avant cette date, ou dont la date d'ouverture a été rendue publique avant cette date.

En attendant le lancement d'une éventuelle consultation en 2012 ou après, les responsables peuvent toujours s'informer sur ce que les collectivités ont déjà imaginé par elles-mêmes, et qui dépasse parfois le cadre du décret. Par exemple, en consultant le site "Paroles d'élus" qui relate les projets menés par Bras-sur-Meuse (Meuse, 550 habitants ; possibilité de poser des questions aux élus jusqu'à 22h, les jours de conseil), Mérignac (Gironde, 66 480 habitants ; cartographie par la ville des problèmes signalés par les habitants) ou Saint-Yon (Essonne, 895 habitants ; page Facebook dédiée à ce village constitué de hameaux éloignés les uns des autres pour faciliter les échanges). Pour approfondir les sujets, on peut également surfer sur le site www.deciderensemble.com qui regorge de ressources sur les thématiques de la concertation publique à l'heure des TIC.

Web : www.legifrance.gouv.fr

► Investissements d'avenir : 18 projets de numérisation retenus

Représentant un budget de près de 65 millions d'euros, 18 projets collaboratifs de recherche et développement ont été sélectionnés parmi 73 candidats, lors du premier appel à projets "Technologies des contenus numériques" dans le cadre des Investissements d'avenir. Les projets soutenus sont **le fruit de la coopération entre, d'une part, des fournisseurs de contenus et, d'autre part, des acteurs, sociétés ou organismes de recherche** développant des nouvelles technologies et des nouvelles solutions pour les contenus numériques. Parmi les lauréats se trouvent notamment : B2M, un prototype expérimental de système d'agrégation, de diffusion en mode "Broadcast" et de réception de services multimédias sur des terminaux mobiles (entreprise chef de file : TDF) ; Culture 3D Clouds, une plateforme d'informatique en nuage pour la numérisation 3D du patrimoine, à partir de photographies (association chef de file : Réunion des musées nationaux) ; e-tourisme augmenté, une boîte à outils et applications de "réalité augmentée" sur supports mobiles, pour accompagner les visiteurs avant, pendant et après leur visite (entreprise : i-Marginal) ; MAELT, de nouveaux services de "réalité augmentée" visuelle et sonore, appliqués à la valorisation du patrimoine urbain et culturel (Artefacto).
Web : <http://investissement-avenir.gouvernement.fr>

► Un modèle de présentation, par Cogitis

Le syndicat mixte Cogitis propose aux internautes de découvrir les interventions et exposés présentés à l'occasion de ses dernières Rencontres annuelles (Montpellier, le 5 octobre 2011). Bien au-delà d'une simple captation vidéo ou de la mise en ligne de "transparents", les organisateurs proposent, ici, de **visionner les interventions des invités mais aussi de prendre connaissance, en temps réel, des présentations** qu'ils utilisent et commentent en appui de leurs discours. Du coup, le message passe bien, d'autant plus qu'il est possible de revenir à loisir sur tel ou tel moment de l'intervention (via un sommaire dynamique). Sans oublier la possibilité de télécharger le support de l'intervenant en PDF. Cette présentation vidéo interactive est réalisée via Adobe presenter.

Rappelons que l'édition 2011, elle, s'est déroulée autour de la thématique "La mobilité au cœur de l'innovation territoriale". Dans ce contexte, sept témoins dont six représentants de collectivités ont évoqué **leurs réalisations en matière de mobilité** : la délégation aux usages de l'internet (portail Proxima mobile), le département de l'Eure (l'évaluation de mobilité des TOS au sein des départements "27" et "76" ou "Portail 276"), le département de l'Hérault (le télétravail au conseil général de l'Hérault : de l'expérimentation au bilan), la ville de Bordeaux (Cité digitale), la ville de Montpellier (projet GéoTAG de lutte contre les graffitis), la ville de Pessac (projet SI social ou recours à la technologie NFC pour optimiser la gestion et les échanges avec les aides à domicile), la ville de Tarascon (plate-forme mobile de gestion de crise).

► Aménagement : l'ambitieux projet du Lot

Dans une récente interview à La Dépêche, André Mellinger, vice-président du conseil général du Lot, en charge du désenclavement (ferroviaire, aérien et numérique), expliquait que l'aménagement numérique du Lot est un enjeu représentant un investissement total de **183 millions d'euros, dont les deux tiers correspondent à des travaux de génie civil, sur 18 ans**. Quant au modèle économique, ajoutait-il, les revenus potentiels liés à la commercialisation permettront de "finir l'amortissement des investissements et de couvrir les dépenses d'exploitation après 34 ans (18 ans de construction et 16 ans d'exploitation du réseau complet, hors frais financiers)". La collectivité doit pouvoir compter sur des subventions (région, Etat, Europe) d'environ 25 millions d'euros, avec un coût d'exploitation estimé à 82 millions d'euros sur 20 ans, mais avec également une exploitation générant "bien sûr des recettes". Concernant le calendrier de déploiement, le responsable explique qu'en 2012, tous les foyers non éligibles à plus de 2 méga en ADSL seront traités en fibre optique s'ils sont en zones 1 et 2, sinon en technologie alternative : "de 2017 à 2022, nous traiterons les zones de moins de 10 Mbps, puis toutes les autres zones après 2022. Dans quinze ans, tous les foyers situés en zones 1 et 2 seront raccordés à la

fibre optique, et tous ceux des autres zones seront desservis par le très haut débit via des technologies alternatives". Quant aux foyers de zone 3, ils seront, "entre 15 et 18 ans", migrés sur de la fibre optique. Une présentation du plan devrait être faite devant l'assemblée départementale "pour un vote courant 2012". Les autres collectivités devraient être appelées à participer au financement - d'où une présentation du projet aux collectivités - et André Mellinger estime que le coût serait de 350 000 € par an et par communauté de communes durant les quinze ans de travaux.

► Nantes Métropole confie l'exploitation de son réseau à Covage avec une option FttH

"La DSP nantaise répond à une stratégie globale qui porte à la fois sur le réseau de collecte, le déploiement de fibre vers les sites publics, et les zones d'activités économiques (ZAE)", a précisé Jean-Michel Soulier, président de COVAGE, au dernier DigiWorld Summit de l'IDATE (Montpellier). Nantes Métropole a, en effet, confié à l'opérateur COVAGE l'exploitation de son réseau d'initiative publique O-MEGA (170 km de fibre optique) ainsi que la construction de 187 km d'extensions. Le montant global de cette délégation de service public (DSP), d'une durée de 25 ans, atteint 14,8 millions HT, financé à 100 % par l'opérateur, précise le communiqué. L'infrastructure actuelle dessert déjà les principaux sites publics de la communauté urbaine (santé, enseignement supérieur, collectivités locales). A terme, tous les sites majeurs devraient être raccordés à la fibre optique. **La création du réseau de fibre complémentaire permettra, en outre, de desservir toutes les ZAE**, leur ouvrant la possibilité de décrocher le label national "zone d'activité très haut débit". L'exploitation a débuté le 1^{er} janvier 2012 et les extensions de O-MEGA s'étendront sur une période de dix-huit mois. "La DSP comprend, en outre, un volet optionnel de fibre optique jusqu'au domicile (FttH) pour les 200 000 foyers de l'agglomération. C'est un outil que la collectivité pourra activer d'ici trois ou quatre ans, dans le cas où les opérateurs (SFR, France Télécom) ne tiendraient pas leurs intentions d'investissement, annoncées dans le cadre du plan national très haut débit", a confié M. Soulier. Il est trop tôt pour préciser les coûts (de 200 à 1 500 euros par prise), les quartiers visés ou le calendrier mais, pour le président de COVAGE, l'accord fera date "et d'autres collectivités devraient s'inspirer de ce schéma nantais". Web : www.thd-zone.com ; www.nantesmetropole.fr

► Bases de données : l'AFIGEO pour un référentiel national

Un guichet unique pour mutualiser les moyens publics et une mission de préfiguration, dès 2012, pour approfondir les modèles organisationnels, techniques, juridiques, réglementaires et économiques : telles sont les préconisations du groupe de travail de l'Association française pour l'information géographique (AFIGEO) sur le sujet des bases de données. L'objectif : "organiser la production d'un référentiel efficace, non nominatif, sur tout le territoire français". Ces bases de données sont, en effet, le support d'un grand nombre d'informations, tant dans le secteur public que privé. Pour la localisation de lieux ou d'événements, l'adresse est présente dans les actes administratifs, nécessaires à la gestion de la ville, au transport du courrier, à l'organisation des secours... **Les communes ont la compétence pour désigner et numérotter les voies. L'Etat a une base pour le recouvrement de l'impôt, l'identification des propriétés, le recensement des personnes...** Les collectivités, La Poste, et les gestionnaires de réseaux, en tant que délégataires de services publics, produisent et entretiennent des bases pour l'aménagement du territoire, les actions sociales, les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Avec l'explosion du commerce électronique, le déploiement des outils de géolocalisation, de nombreux acteurs privés développent leurs propres données. Suite au colloque national de janvier 2010, organisé par l'AFIGEO avec le soutien de La Poste et de l'IGN, ces utilisateurs ou producteurs de données, issus d'organismes locaux ou nationaux, publics ou privés, se sont donc réunis régulièrement pour avancer des propositions sur le sujet. Ces travaux s'inscrivent dans le projet européen EURADIN (infrastructure européenne de données adresse). L'adresse géoréférencée fait aussi partie des thèmes de l'annexe I de la directive INSPIRE adoptée en 2007. Web : www.afigeo.asso.fr

En bref

● **5 millions d'amende pour Numericable.** L'Autorité de régulation des communications électroniques (ARCEP) a réglé un différend opposant France Télécom et Numericable, par décision du 4 novembre 2010. Cette décision concernait les clauses relatives aux modalités opérationnelles, prévues dans les contrats de cession des réseaux câblés occupant les infrastructures de génie civil de l'opérateur historique et appliquées par Numericable lorsqu'elle rénove ses installations en déployant la fibre optique. Suite à la confirmation par un arrêt de la cour d'appel de Paris du 23 juin 2011, le différend fait l'objet d'un pourvoi devant la Cour de cassation. Jusqu'à la fin du mois de novembre 2011, Numericable a toujours refusé de se conformer à la décision de l'ARCEP, alors que celle-ci prévoyait un délai d'exécution de 2 mois et que ni l'appel ni le pourvoi en cassation ne sont suspensifs. En application de l'article L. 36-11 du code des postes et des communications électroniques (CPCE), l'Autorité a donc prononcé, ce 21 décembre, une sanction pécuniaire d'un montant de 5 millions d'euros à l'encontre de Numericable pour ce "manquement particulièrement grave" et cette "atteinte à l'ordre public économique".

● **France, puissance numérique ?** A lire sur le site du Cercle d'outre-Manche, un think tank qui réunit "les principaux dirigeants d'entreprises françaises au Royaume-Uni", la publication d'une étude intitulée : "Faire de la France une puissance numérique pour accélérer la croissance et l'emploi". On peut notamment y découvrir un comparatif entre la France et le Royaume-Uni : "Des infrastructures françaises de qualité, un usage britannique plus avancé", "Un avantage compétitif majeur : le Royaume-Uni, premier marché européen de l'informatique et des logiciels"... Web : www.cercledoutremanche.com/public/var/UserFiles/CoMEconomienumrique.pdf

● **Résultat du premier appel à projets de cloud computing.** Eric Besson, ministre de l'Industrie, et René Ricol, commissaire général à l'investissement, ont présenté, ce 16 décembre, les cinq projets de recherche et développement de l'informatique en nuage (cloud computing), retenus dans le cadre des Investissements d'avenir (ex-Grand emprunt). Le projet de "nuage pour les établissements d'enseignement supérieur" (UnivCloud), porté par INEO, veut d'abord mettre ces technologies au service des universités et des collectivités. Issu des Orange Labs, CloudForce se définit ensuite comme une "plate-forme d'ingénierie logicielle" qui vise le développement collaboratif et la gestion d'application. De son côté, la PME Prologue devrait déployer CloudPort, pour faciliter la migration des logiciels d'une entreprise vers le cloud. Bull est aussi retenu pour son projet Magellan, une "infrastructure logicielle haute performance" pour du calcul intensif à la demande et à distance. Enfin, le projet Nu@ge communautaire de la PME Non Stop Systems va développer les solutions de mutualisation d'infrastructures et de compétences de plusieurs PME. Les cinq lauréats ont été choisis parmi les dix-huit candidats de ce premier appel. Ils représentent un investissement de 50 millions d'euros, dont 19 millions de fonds publics. Les résultats du deuxième appel à projets sur le cloud, lancé ce 21 juillet, sont attendus début 2012. Web : <http://investissement-avenir.gouvernement.fr>

● **Tablette pour les élus du CG 78.** Tous les élus du CG 78 disposent d'une tablette de type iPad, expliquait récemment Alain Schmitz, le président de la collectivité. Un outil notamment utilisé pour les délibérations et qui doit permettre de supprimer progressivement le papier.

● **E-tourisme institutionnel.** Les organisateurs des dernières Rencontres du e-tourisme institutionnel (Pau, les 25 et 26 octobre 2011) ont eu la bonne idée de mettre en ligne les présentations des différents intervenants présents. L'occasion de réunir un certain nombre d'informations dans les secteurs les plus variés : outils de communication spécialisés, chiffres et statistiques sur le e-tourisme, attentes des clients, modèles économiques, retours d'expérience... Web : www.slideshare.net/ET7 ; www.rencontres-etourisme.fr

● **Evaluation des projets pilotes de fibre optique en zones moins denses.** "Grâce à une participation de l'Etat de 2,5 millions d'euros, 7 000 lignes en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) ont été déployées et sont actuellement en cours de commercialisation", se sont réjouis, ce 12 décembre, les ministres de l'Aménagement du territoire (Bruno Le Maire) et de l'Industrie (Eric Besson), aux côtés du commissaire général à l'investissement (René Ricol). Dans le cadre du programme national très haut débit, sept sites expérimentaux avaient été retenus, en décembre de l'an dernier, pour vérifier les possibilités d'ingénierie technique, d'exploitation et de commercialisation entre les infrastructures des opérateurs et fournisseurs d'accès privés et celles des réseaux publics des collectivités (dont la communauté de communes Cœur de Maurienne en Savoie). Six d'entre eux (Issoire en Auvergne, Aumont-Aubrac en Lozère, Saint-Lô dans la Manche, Sallanches en Haute-Savoie, Chevry-Cossigny en Seine-et-Marne et Mareuil-sur-Lay-Dissais en Vendée) ont fait l'objet d'une évaluation, réalisée par les cabinets PMP et Quatrec. Les dix-sept recommandations publiées permettront désormais de "définir des projets de réseaux d'initiative publique (RIP) de grande ampleur, homogènes, interopérables et attractifs pour les fournisseurs d'accès à internet, et donc in fine pour les utilisateurs, ménages ou professionnels". Elles serviront, notamment pour les collectivités, à mieux préparer leurs dossiers de candidatures au guichet "réseaux d'initiative publique" doté de 900 millions d'euros, ouvert le 27 juillet 2011 dans le cadre des Investissements d'avenir (ex-Grand emprunt). Les premières attributions des aides de l'Etat aux projets des collectivités devraient intervenir sous peu. Web : <http://investissement-avenir.gouvernement.fr>

● **17 projets NFC présélectionnés.** Besançon, Bordeaux, Caen (avec Manche numérique), Dijon, Grenoble (2 projets), Lille, Marseille, Mulhouse, Nice, Reims, Rennes, Strasbourg, Toulon, Toulouse et Paris (2 projets portés par le STIF) sont en "short list" du deuxième appel "Villes numériques" dédié aux collectivités locales, dans le cadre des Investissements d'avenir. Les 17 projets ont été retenus, le 22 décembre, parmi les 29 candidatures déposées mi-octobre suite aux déclarations d'intention de juillet. "Les collectivités présélectionnées sont (encore) invitées à rechercher les synergies entre projets". Web : www.industrie.gouv.fr

● **Nouveau client léger portable d'Impact Technologies.**

Le constructeur français lance une nouvelle version de son client léger portable Itium Mobile. Conçu pour les utilisateurs nomades (techniciens itinérants, personnels soignants dans les hôpitaux ou en hospitalisation à domicile, responsables d'inventaires...), l'Itium Mobile est le seul client léger portable du marché doté, à la fois, d'un écran de 15,6 pouces et d'un pavé numérique intégré. Ce qui lui permet de proposer un grand confort d'utilisation : bureautique, applications métiers, graphiques, multimédias, VoIP... En parallèle, la puissance a été améliorée grâce à l'intégration d'un nouveau processeur Intel Celeron T3300 cadencé à 2 GHz, d'une mémoire SATA Flash de 4 Go et d'une mémoire RAM DDR3 de 1 Go, extensible à 4 Go. Disponible sous Windows Embedded Standard ou 7, l'Itium Mobile est équipé d'une webcam, d'un lecteur CD/DVD, de trois ports USB et d'une sortie HDMI. Ce nouveau matériel est disponible à partir de 690 euros HT. Web : www.itechno.com

● **Première tablette tactile durcie sous Android.** Les professionnels de l'aviation, la construction, la réparation et la sécurité publique ont désormais leur tablette tactile, comme le grand public. Panasonic, constructeur européen de solutions mobiles durcies, a présenté sa Toughpad FZ-A1, la première tablette professionnelle de sa gamme sous Android. Le FZ-A1 répond à la norme MIL-STD-810G pour les chutes de 1,20 m. Sa résistance à l'eau et à la poussière affiche un niveau de protection IP65. Il peut également être utilisé à des températures extrêmes. Son processeur prend en charge le cryptage logiciel et le cryptage des données, le VPN amélioré, l'authentification, le Trusted Boot et la gestion des périphériques (prochaine conformité à la norme FIPS 140-2 de niveau 2). Il offre, de manière standard, le Bluetooth v2.1 + EDR, le Wi-Fi 802.11a/b/g/n, le GPS et le réseau mobile 3G permettant d'atteindre des vitesses de téléchargement de 21 Mbps. Il intègre un numériseur/ digitizer actif qui enregistre les paramètres de pression, de direction et de vitesse lors de la signature, conférant ainsi une valeur légale supérieure aux signatures de documents. La batterie offre dix heures d'autonomie. Le Toughpad FZ-A1 sera disponible au printemps 2012 à partir de 850 euros + TVA pour le modèle standard. Web : www.toughbook.eu

● **Education : enquête PROFETIC 2011.** 60 % des enseignants du second degré estiment facile l'accès à l'équipement de base (ordinateurs et vidéoprojecteurs) au sein de leur établissement. Le tableau numérique interactif (TNI) réussit une percée dans 60 % des collèges et lycées, mais seulement 14 % des enseignants y recourent facilement. 46 % des professeurs indiquent monter des activités en classe en faisant manipuler ces nouveaux matériels par les élèves. Pour ces usages, la taille des groupes d'élèves est pourtant dissuasive pour 67 % des enseignants. Malgré tout, 63 % des répondants sont confiants ; ils estiment maîtriser suffisamment les matériels et les services numériques. 87 % s'y sont formés par eux-mêmes contre 25 % grâce à l'animateur ou au référent TIC. Tels sont quelques-uns des chiffres révélés par l'enquête nationale PROFETIC, mise en ligne le 20 décembre. Son objectif : connaître les pratiques des enseignants en matière d'utilisation du numérique. L'étude a été menée dans 30 académies, auprès de 5 000 enseignants de collèges, lycées et lycées professionnels, de plus de 17 disciplines différentes. 2 314 enseignants ont répondu aux 21 questions posées. Ce sondage complète l'enquête nationale ETIC, qui évalue chaque année l'état des lieux des équipements,

infrastructures, ressources et services TIC dans les écoles et les établissements scolaires. La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) avait aussi réalisé une précédente étude en 2008. Web : <http://eduscol.education.fr/cid58720/profetic-2011.html>

● **Haut et très haut débit dans le Vaucluse.** Le conseil général du Vaucluse, ETDE et sa filiale Axione (groupe Bouygues) ont signé, le 21 décembre, une délégation de service public (DSP) pour compléter la couverture numérique du département. La DSP intègre la conception, le financement, la réalisation, l'exploitation technique et commerciale du réseau haut et très haut débit pour une durée de 25 ans. L'infrastructure comprend 478 km de fibre optique, le raccordement de 94 zones d'activités et de 258 sites publics (universités, collèges, lycées, hôpitaux, administrations, mairies...) et le dégroupage optique de 13 centraux téléphoniques. Les deux premières années, l'objectif est aussi de raccorder 10 000 foyers à la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH). Dans le cadre de son schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), le Vaucluse prévoit, en complément, de lancer les études pour engager un premier plan quinquennal de déploiement du FttH afin de raccorder 47 000 foyers d'ici à 5 ans. Pour la première tranche de la DSP, l'investissement s'élève à 39,1 millions d'euros dont 12 millions de part publique.

● **Calendrier 2012 du programme européen pour l'usage des TIC.** Le programme de travail CIP ICT PSP est en ligne. Il vise à stimuler l'innovation et la compétitivité en permettant aux citoyens, administrations et entreprises de faire un plus grand usage des technologies de l'information et de la communication (TIC). Il permet, par exemple, la création de services pilotes dans les domaines des villes intelligentes, de l'open data, de l'e-santé, de l'administration électronique ou de la confiance numérique. L'agenda proposé doit encore être formellement adopté par la Commission, en principe avant la fin de janvier. L'appel à propositions (le huitième du programme) devrait être ouvert du 1er février au 15 mai 2012. La Commission européenne prévoit, comme à chaque lancement, de tenir une journée d'information. Celle-ci devrait avoir lieu à Bruxelles le 3 février prochain. Inscription gratuite en ligne : http://ec.europa.eu/information_society/activities/ict_psp/index_en.htm

● **Un "Forum parlementaire de fiscalité numérique".** Commerce électronique : quel impact sur la fiscalité locale ? Ce forum, le premier du genre, se tiendra le 14 février à Paris (Sénat). Un événement, organisé par la Commission des finances du Sénat, qui se situe dans la continuité d'un rapport Greenwich Consulting sur l'impact du commerce électronique sur les finances publiques. Au programme notamment, "Emplois et territoires dans un monde digital - état des lieux et perspectives" (enjeux économiques et fiscalité territoriale face à la nouvelle division internationale du travail et à l'économie virtuelle...), "Fiscalité numérique : pourquoi est-elle nécessaire, différente mais difficile à créer ?" (transposer la fiscalité des activités régulées, les dispositifs de détection et de filtrage...), "Des idées neuves pour l'Etat dans une nouvelle économie" (TVA sociale numérique, croissance numérique, monnaies virtuelles...), "Par quoi commencer ?" (les outils nouveaux, les enjeux pour l'administration, le "new deal" proposé aux collectivités par les opérateurs...). Email : formules@gmail.com

Cours en web-vidéo à l'institut d'Auvergne du développement des territoires

IMPACT : captation et retransmission des cours en Rich Media, interfaçage avec les systèmes de visioconférence existant, et usage simplifié pour les enseignants. **MATERIELS / LOGICIELS** : système de webcasting automatique par tracking développé en Open source par UbiCast, 7 salles équipées avec des enregistreurs et des caméras motorisées HD. **BUDGET** : 150 000 euros. **CONTACT** : Pierre Baridon, responsable du Pôle d'enseignement tertiaire au sein de la DSI de l'université d'Auvergne Clermont 1 au 04 73 17 76 62 ou Pierre.BARIDON@u-clermont1.fr

"L'institut d'Auvergne du développement des territoires (IADT) est un peu le bâtiment vitrine de l'université pour le numérique !", lance Pierre Baridon, responsable du Pôle d'enseignement tertiaire de la direction des systèmes d'information (DSI) de Clermont 1. Sous l'impulsion du conseil régional, l'IADT regroupe, au sein d'un même établissement, l'ensemble des formations de master et postmaster consacrées aux problématiques territoriales. **En construction dès novembre 2010, le bâtiment a notamment déployé des technologies de pointe pour un budget global de 800 000 euros**, comprenant la fibre optique dans tout l'immeuble, quatre salles informatique, des grandes dalles tactiles, plus de 900 prises réseaux, et surtout un système automatisé de captation et retransmission de cours en web-vidéo. La solution de webcasting EasyCast, développée par UbiCast, a été retenue face à une seule autre candidature, à l'issue d'un appel d'offres public. "Un cabinet conseil clermontois (Quant'x systems) a travaillé, en collaboration avec la DSI, à l'élaboration du cahier des charges. UbiCast, déjà en contact avec l'université pour d'autres projets, a répondu via la CAMIF (Manganelli, intégrateur local). La solution s'est imposée à cause du vrai plus, très avancé, de l'automatisation de la captation", raconte le responsable. La mise en place a été réalisée en août dans les six salles de cours et l'amphithéâtre, pour une ouverture de l'IADT, le 12 septembre. Concrètement, l'équipement comprend, dans chaque salle : un tableau blanc interactif, un ordinateur, un module de visioconférence et une dalle tactile pour le pilotage, intégrés au bureau de l'enseignant, ainsi qu'une caméra IP en haute définition motorisée, un micro omnidirectionnel et un micro cravate HF. **"Tout est simple : l'enseignant arrive dans la salle, allume la dalle tactile, choisit l'un des trois modes de captation (audio, vidéo, VGA), fait son cours puis éteint en partant"**, résume Pierre Baridon. La capture vidéo se fait dans la salle, puis est transférée sur un serveur central. Le professeur a alors deux possibilités : se connecter de chez lui pour valider et publier la vidéo via la Web TV, ou alors passer au bureau de postproduction pour couper et monter le film de son cours. "Aujourd'hui, il y a un technicien, dédié à plein temps sur l'exploitation et l'accompagnement des équipements numériques de l'institut, qui va l'aider à faire ces manipulations mais, à terme, les enseignants pourront les faire eux-mêmes", précise-t-il. Les diapositives (présentation PowerPoint) sont également capturées et intégrées au flux vidéo. Pour Tanguy Yu, cofondateur d'UbiCast, "c'est, clairement, la possibilité d'automatiser le système qui a fait la différence". Le pilotage automatique de la caméra (tracking) utilise "la technologie d'intelligence artificielle qui s'appuie sur de la reconnaissance de visage, de buste et de mouvement d'objet. A l'intérieur d'une image prédéfinie par l'enseignant, le cadrage peut être corrigé après chaque enregistrement pour effacer les mouvements d'autres personnes suivies automatiquement par le système", poursuit-il. "Le cours en vidéo est ainsi plus dynamique qu'un habituel plan fixe, même si cette solution n'est pas encore parfaite et connaît parfois de petits loupés qui s'améliorent au fil du temps", nuance Pierre Baridon. **Autre avancée technique : le "chapitrage" automatique et les mots clés.** "Les contenus filmés durent en moyenne de 1h30 à 2h. L'élément clé de l'utilisation, pour l'étudiant, va donc être la recherche pour extraire de l'information via la reconnaissance de caractères sur tous les transparents. Techniquement, le système récupère un duplicata de ce qui est projeté dans la salle, via le câble VGA branché sur l'ordinateur du professeur. Le logiciel d'OCR (reconnaissance optique de caractère) va alors fonctionner pour la recherche avec un bon taux de réussite de l'ordre de 80 %", certifie Tanguy Yu. "Cela marchait très bien en démo, mais moins bien avec les supports de cours utilisés par nos enseignants", rectifie Pierre Baridon. "UbiCast est très réactif sur tout ce qu'on demande et le projet a bien évolué depuis la vente en avril et la mise en œuvre de la solution cet été", ajoute-t-il cependant. Les stations d'enregistrement et la machine centrale (gamme EasyCast) tournent sous Linux (distribution Ubuntu). D'autres briques logicielles libres sont utilisées pour l'enregistrement des contenus ou pour l'intégration de ceux-ci dans la Web TV de l'université. Actuellement, deux ou trois cours sont en accès public. Les autres sont soumis à identification. Web : <http://webtv.iadt.fr>

Offres d'emploi



Rhône (69)
10015 habitants

recrute

Un Graphiste, Rédacteur, Webmaster h/f Grade : technicien

Missions :

Communication, média et multimédia : • Accompagnement des projets et des opérations de communication de la collectivité. • Conception graphique et réalisation de supports de communication (affiches, flyers, dépliants, ...). • Rédaction d'articles. • Réalisation de reportages. • Conception, pilotage et développement de produits multimédias et de projets multimédias (internet, intranet, panneaux lumineux). • Collecte, analyse et traitement d'informations. • Mise en forme et préparation de la diffusion d'information. • Archivage des visuels et de la photothèque. • Possibilité d'évolution des missions en fonction des besoins du service.

Profil et compétences :

Formation : BTS en communication visuelle ou école d'art graphique.

• Maîtriser la conception graphique (demande de devis, relations avec les prestataires : imprimeur, etc.). • Maîtrise des outils de PAO et d'infographie (photoshop, illustrator, indesign, quark, Xpress), EasyPublish). • Connaissance des règles et du langage typographique. • Connaissance des logiciels web (dreamweaver, base HTML). • Créativité, polyvalence, réactivité, disponibilité. • Capacités rédactionnelles. • Maîtrise des règles d'orthographe. • Sens de l'observation et de l'anticipation. • Méthodes de gestion des relations publiques.

Poste à pourvoir au plus vite

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation et CV) avant le 31/01/12 à : l'attention de Madame Le Maire
Service des Ressources Humaines
Place Jean Jaurès - 69310 Pierre-Bénite

www.pierrebenite.fr

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT



Postulez en ligne sur
le site internet
du Département

www.seine-saint-denis.fr

Avec près de 8000 agents départementaux, le Département de la Seine-Saint-Denis met en œuvre des politiques publiques fondées sur la solidarité, dans un territoire peuplé d'1.5 million d'habitants. Rejoignez-le et construisez votre carrière dans une collectivité ambitieuse, aux portes de Paris.

Le Département de la Seine-Saint-Denis recrute par voie statutaire (ou à défaut contractuelle). Perspectives de carrière motivantes, conditions de travail attractives.

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

> UN ARCHITECTE DES RÉSEAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (H/F)

Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (réf. : GDC/DSI/ARCHI/RES/TELECOM)

Sous la responsabilité du Chef de Bureau réseaux et télécommunications, vous encadrez et animez une équipe de 3 ingénieurs, assurez le maintien en conditions opérationnelles du cœur de réseau (CISCO/NORTEL), de la plateforme sécurité (ARKOON) et de la plateforme d'accès distant (NETSCALER). Vous assurez également le suivi des projets, des demandes de service et la résolution des problèmes/incidents et rédigez des marchés publics.

• Connaissances en matière d'architecture des réseaux et de ToIP indispensables. • Connaissances nécessaires, notamment, pour mener des projets touchant au très haut débit et au raccordement des collèges de la Seine-Saint-Denis. • Connaissances des marchés publics et des règles de la comptabilité publique. • Savoir concevoir et piloter des projets d'architecture réseau et télécoms hétérogènes.

Date de fin de dépôt de candidatures : 20/01/2012

Candidature à adresser à : fgaydu@cg93.fr ou par courrier :
M. le Président du Conseil général de la Seine-S-Denis - Pôle Personnel et Relations Sociales
bureau du recrutement - 93006 BOBIGNY Cedex

Retrouvez la fiche de poste détaillée sur www.seine-saint-denis.fr

la région Île-de-France 313716-MB



Informatique

La Gazette
des communes

La Lettre informatique

recrutements en filière informatique



Tél. : 01 40 13 32 54 ou www.regie-emploi-territorial.fr

Documentation

Smartphone : qu'en attendent les utilisateurs ?

La connaissance des fonctionnalités disponibles sur smartphone, mais également celle des usages qu'en ont les abonnés sont deux prérequis pour offrir des services sur ce type de terminal. Et dans ce contexte, la récente étude de Médiamétrie, réalisée à la demande de la CNIL, apporte quelques enseignements utiles.

On y apprend que chaque tranche d'âge a son activité de prédilection (par exemple, réseaux et loisirs pour les 15-17 ans, "multitâche" pour les 25-49 ans et communication pour les 50 ans et plus). Au-delà, d'une part, nombreux sont ceux qui y stockent des informations confidentielles ou personnelles et, d'autre part, sept personnes sur dix ne l'éteignent jamais (et un quart le ferment seulement pour dormir).

D'où les conseils de prudence distillés par la CNIL (parmi lesquels : "N'enregistrez pas d'informations confidentielles (codes secrets, codes d'accès, coordonnées bancaires...) dans votre smartphone (vol, piratage, usurpation d'identité...)" ; "Ne désactivez pas le code PIN et changez celui proposé par défaut. Choisissez un code compliqué" ; "Activez si possible le chiffrement des sauvegardes du téléphone. Pour cela, utilisez les réglages de la plate-forme avec laquelle vous connectez le téléphone" ; "Désactivez le GPS ou le WiFi quand vous ne vous servez plus d'une application de géolocalisation...").

L'étude nous donne également quelques informations sur l'intérêt des utilisateurs pour les nouvelles fonctionnalités offertes par les smartphones. A connaître par les responsables locaux avant de lancer de nouvelles applications. Ainsi, le "stockage de cartes de fidélité dans une application" smartphone apparaît-il comme le premier des intérêts manifestés par les utilisateurs (51 % d'entre eux). Il est suivi de près (47 %) par les applications de type billetterie (transports, spectacles...). On notera aussi que le contrôle d'accès (par empreinte digitale ou voix) et le paiement sans contact recueillent respectivement un taux de 42 % et 38 %. Web : www.cnil.fr

Bibliothèque ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

"17 recommandations pour le FttH". Bruno Le Maire, Eric Besson et René Ricol viennent d'annoncer la publication d'un recueil de bonnes pratiques concernant le déploiement de la fibre optique dans les zones les moins denses du territoire. Ces recommandations s'inspirent de six projets pilotes menés dans le cadre du programme national très haut débit. Elles sont téléchargeables, ainsi qu'un "guide de bonne pratique" sur le site spécifique consacré aux Investissements d'avenir. Parmi les principales, on peut retenir que "la pose d'une seule fibre par logement sur le segment point de mutualisation / point de branchement pourrait suffire", mais on peut envisager d'en poser une seconde à condition d'être conscient des surcoûts correspondants et de veiller à ce qu'elle n'induisse pas de distorsion concurrentielle". Autre recommandation : "les raccordements devraient être établis plutôt à la demande qu'a priori". En matière d'échanges d'informations, "les opérateurs d'immeuble devraient veiller à la fiabilité de leurs sources d'information pour leurs études d'ingénierie" et, de son côté, "une collectivité devrait pouvoir mettre un important ensemble d'informations à disposition de son opérateur d'immeuble". Le tout sans oublier qu'une collectivité "dispose de leviers pour rendre son réseau d'initiative publique FttH plus ou moins attractif aux yeux des opérateurs".

Web : www.investissement-avenir.gouvernement.fr

Congrès/Salons ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

● **"Internet, pour un nouvel équilibre"** du 10 au 13 janvier 2012, thème des Rencontres d'Autrans. Plusieurs thématiques seront poursuivies au sein d'ateliers et de conférences, au cours de ces journées : "Transformer la ville" (la ville durable...), "L'éducation 3.0", "L'intelligence collective" (monnaies complémentaires, coproduction de la ville...), la médiation numérique, l'open Data (un an après)... Web : www.autrans.net

● **"Les nouveaux défis du numérique dans les collectivités territoriales"**, le 19 janvier, à Paris-La Défense, organisé par le CNFPT (Pôle national de compétences systèmes d'information et TIC, la délégation de la Grande Couronne - Ile-de-France), en partenariat avec l'université Pierre et Marie Curie de Paris (UPMC). Au programme, intervention de Joël de Rosnay (docteur ès sciences, écrivain scientifique, futurologue...) et ateliers : "le cloud computing dans les collectivités territoriales", "l'Open Data", "le point sur les réseaux sociaux"...

Web : www.evenements.cnfpt.fr/dsi/

● **Urbaccess**, les 19 et 20 janvier 2012, à Paris, salon de l'accessibilité.

Web : www.urbaccess.fr/

● **"Moyens de paiement, temps de rupture : la confiance au cœur des enjeux"**, le 30 janvier à Paris.

Web : www.aden-france.org

● **"iLearning Forum Paris 2012"**, les 31 janvier et 1^{er} février à Paris.

Web : www.ilearningforum.org

● **"Société de l'information, société de la connaissance : le rôle des collectivités locales"**, les 6 et 7 février, colloque scientifique international à Paris (CNRS) où plus de 350 élus, acteurs territoriaux, responsables associatifs et chercheurs seront réunis : "Débats et controverses sur l'interprétation des relations entre TIC, sociétés et territoires", "Les modes de vie entre territoires contigus et territoires en réseaux", "La question politique. Enjeux, valeurs, expériences" A l'occasion de ce colloque, le 6 février 2012, se déroulera la 13^e remise du label Ville Internet, à l'espace Pierre Cardin (Paris).

Web : www.villes-internet.net ;

www.iscc.cnrs.fr/IMG/pdf/presentation.pdf

BULLETIN D'ABONNEMENT

à renvoyer à La Lettre Informatique et Collectivités Locales, 17, rue d'Uzès 75108 Paris Cedex 02

OUI, je m'abonne à La Lettre Informatique et Collectivités Locales pour **1 an** au prix de **320 e TTC**

Nom Prénom

Fonction Raison sociale ou mairie

Adresse

Code postal Ville Mél

● Je joins mon règlement par :

Chèque bancaire CCP

Virement administratif, dès réception de votre facture en exemplaires.

Signature ou cachet

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

La « Lettre Informatique et Collectivités Locales » est bimensuelle.

Président - Directeur de la publication : Patrice Morard.

Rédacteur en chef : Gérard Ramirez del Villar. Journaliste : Luc Derriano.

Éditée par APCFC, Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 4.295.590,88 euros. RCS : Paris 447 854 621 -

Siège social : 12, rue d'Uzès, 75002 Paris. Tél. : 01.48.07.53.20.

Numéro de commission paritaire : 1008 I 83761 - Dépôt légal : janvier 2012 - Impression : Barbou Impressions ZAE Bondy Sud, 8, rue Marcel Dassault, 93147 Bondy Cedex

Pour passer une offre d'emploi, appelez le 01.40.13.32.54 ; pour les abonnements, le 01.40.13.50.65 ;

pour la rédaction, le 01.48.07.53.52. Fax : 01.48.07.53.21. Mél : icl@collectivites-locales.presse.fr - Site web : www.lettreicl.com

Prix de l'abonnement (France métropolitaine) : 1 an, 22 numéros (320 euros TTC) ; 6 mois, 11 numéros (170 euros TTC) ; prix du numéro : 17 euros TTC.